

Consolidation et imposition minimale des groupes (Pilier 2) : les fondamentaux pour fiscalistes

S'approprier les concepts de consolidation en normes IFRS indispensables à la mise en œuvre de l'imposition minimale des groupes internationaux

PUBLIC

Directeurs et Responsables fiscaux –
Fiscalistes de groupes internationaux
– Avocats fiscalistes

PRÉ-REQUIS

Aucun

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le

Code
701173

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 110 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Analyser la détermination du périmètre de consolidation et le processus général de consolidation
- Définir les particularités du résultat comptable des entités du groupe en normes IFRS, base du calcul du résultat « fiscal » consolidé
- Déterminer des impôts différés, éléments de construction du taux effectif d'imposition (TEI)
- Tirer les principales conséquences d'une prise de contrôle sur le résultat comptable consolidé

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Analyser la détermination du périmètre de consolidation et le processus général de consolidation

Définir les objectifs et le cadre normatif de la consolidation financière

- Une vision du groupe comme une entité économique unique
- La diversité des normes de consolidation : normes IFRS ou règles françaises de consolidation (champ d'application de chaque référentiel) – les principes clés des normes IFRS à connaître
- Le lien entre la consolidation financière et la proposition de Directive Européenne

Déterminer le périmètre de consolidation du groupe en normes IFRS

- La notion de groupe en consolidation

transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- L'identification des liens avec la mère et les méthodes de consolidation associées : contrôle exclusif et intégration globale – influence notable et mise en équivalence – cas particulier des contrôles conjoints : « joints ventures » et « joints opérations »
- Le pourcentage de contrôle/pourcentage d'intérêts : quelles différences ? Quel usage ?
- Les cas d'exclusion du groupe de certaines entités contrôlées

S'approprier le processus de consolidation

- Les opérations pré-consolidation : la détermination du périmètre et le choix de la méthode – l'homogénéisation des comptes
- La consolidation des comptes : l'intégration des comptes retraités – la balance des comptes consolidés et les états financiers consolidés
- Cas pratique fil rouge 1/4 : définir un périmètre de consolidation et a les méthodes de consolidation adaptées à chaque entité

Définir les particularités du résultat comptable des entités du groupe en normes IFRS, base du calcul du résultat « fiscal » consolidé

Elaborer le résultat comptable consolidé en normes IFRS d'une entité

- Les modalités de mise aux normes groupe des comptes individuels des entités consolidées
- La présentation de quelques divergences courantes entre PCG et normes IFRS

Identifier certaines spécificités pouvant avoir une incidence sur le résultat « fiscal » consolidé

- L'évaluation à la juste valeur de certains titres de participation
- La réévaluation optionnelle des immobilisations corporelles (notion d'OCI)
- La constatation des engagements de retraites
- La constatation de charges liées aux stock-options
- Cas pratique fil rouge 2/4 : indiquer les retraitements à réaliser pour déterminer le résultat comptable d'une entité en normes IFRS

Déterminer des impôts différés, éléments de construction du taux effectif d'imposition (TEI)

Définir la notion d'impôt différé

- Les principes clés
- L'identification des bases d'impôts différés : la notion de différence temporelle

Calculer un impôt différé

- Le calcul du taux d'imposition effectif en consolidation financière
- La méthodologie de comptabilisation et de suivi des impôts différés
- Le cas des entités déficitaires
- Le lien entre les impôts différés et la notion « d'impôts couverts »
- Cas pratique fil rouge 3/4 : calculer et suivre les impôts différés d'une entité

Tirer les principales conséquences d'une prise de contrôle sur le résultat comptable consolidé

Décrire les modalités de traitement d'une prise de contrôle dans le groupe

- Les opérations concernées
- Le principe de la réévaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de l'entité acquise

Identifier les conséquences-clés d'une prise de contrôle dans le groupe

- Les incidences ultérieures de la réévaluation des comptes de l'acquise sur le résultat comptable consolidé
- Le lien avec la détermination du résultat « fiscal » consolidé de l'impôt complémentaire
- Cas pratique fil rouge 4/4 : définir l'impact d'une acquisition sur le résultat IFRS de l'entité acquise

REMARQUE : pour les aspects fiscaux du Pilier 2 (détermination de l'imposition complémentaire), voir la formation « Les règles opérationnelles-clés de l'imposition minimale des groupes » (code : 701174)

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 21 Oct. 2026
- 8 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21 Oct. 2026
- 8 Déc. 2026

